

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 14 septembre 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

11 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Entente intermunicipale avec les municipalités de Frelighsburg et de Saint-Armand – Collaboration entre les services de greffe – Approbation et autorisation de signature
- 4.2. Entente intermunicipale avec la municipalité de Frelighsburg – Collaboration entre les services de trésorerie – Approbation et autorisation de signature
- 4.3. Ressources humaines – Création d'un poste de responsable des travaux publics à temps partiel

5. FINANCES

- 5.1. Comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées
- 5.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Rapport du responsable de l'urbanisme
- 8.2. Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire - Suivi
- 8.3. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Thibault Sud
- 8.4. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Thibault Nord

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Demande de prix 2025-26 – Ponceau chemin Pinacle – Décompte progressif 03 et acceptation définitive
- 9.2. Appel d'offres public 2026-02 – Reconstruction de la rue Kindalane – Décompte progressif 02
- 9.3. Demande de prix 2025-09 – Ponceau chemin des Sources – Décompte progressif 02 et acceptation finale

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Demande de prix 2026-16 – Surface asphaltée multifonctions - Décompte progressif 01

- 10.2. Coupe de l'Avenir 2027 - Centre national de cyclisme de Bromont
– Accord de principe
- 10.3. Table de développement des communautés de Sutton et Abercorn – Nomination d'un représentant
- 10.4. Grand BBQ d'Abercorn
- 10.5. Demande d'aide financière - Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme - Autorisation

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 176-09-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 9.4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation – Demande d'aide financière – Rechargement granulaire et amélioration du drainage du chemin Claybank

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2026

RÉSOLUTION 177-09-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Entente intermunicipale avec les municipalités de Frelighsburg et de Saint-Armand – Collaboration entre les services de greffe – Approbation et autorisation de signature

RÉSOLUTION 178-09-2026

ATTENDU la lettre d'annonce de subvention datée du 9 juillet 2026 de la part du ministre des Affaires municipales dans le cadre du sous-volet

Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité pour le partage de ressources du service de greffe;

ATTENDU qu'un projet d'entente intermunicipale a été préparé afin d'établir les modalités administratives, financières et opérationnelles applicables à cette collaboration;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT : que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent la conclusion d'une entente intermunicipale relative au partage de services et de ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que le Conseil approuve l'entente intermunicipale à intervenir entre le Village d'Abercorn, la Municipalité de Frelighsburg et la Municipalité de Saint-Armand relativement à la collaboration et au partage des ressources du service de greffe;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom du Village d'Abercorn, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Entente intermunicipale avec la municipalité de Frelighsburg – Collaboration entre les services de trésorerie – Approbation et autorisation de signature

RÉSOLUTION 179-09-2026

ATTENDU la lettre d'annonce de subvention datée du 9 juillet 2026 de la part du ministre des Affaires municipales dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité pour le partage de ressources du service de trésorerie;

ATTENDU qu'un projet d'entente intermunicipale a été préparé afin d'établir les modalités administratives, financières et opérationnelles applicables à cette collaboration;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et s'en déclare satisfait;

ATTENDU que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent la conclusion d'une entente intermunicipale relative au partage de services et de ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

Que le Conseil approuve l'entente intermunicipale à intervenir entre le Village d'Abercorn et la Municipalité de Frelighsburg relativement à la collaboration et au partage des ressources du service de trésorerie;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom du Village d'Abercorn, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Ressources humaines – Création d'un poste de responsable des travaux publics à temps partiel

Madame la conseillère Hélène Vezina déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 180-09-2026

ATTENDU les besoins du Village d'Abercorn en matière d'entretien et de réparation des infrastructures municipales (incluant les réseaux d'eau potable et d'eaux usées);

ATTENDU le non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées et de prélèvement d'eau potable avec la Ville de Sutton;

ATTENDU la volonté du Village d'accroître sa résilience et sa capacité d'intervention en s'appuyant sur une ressource interne et locale;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste à temps partiel afin d'assurer une prise en charge continue et efficace de ces responsabilités;

ATTENDU la recommandation du directeur général quant à l'embauche de M. Louis Schinck pour pourvoir ce nouveau poste;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

De créer le poste à temps partiel de responsable des Travaux publics ;

D'embaucher M. Louis Schinck afin de pourvoir ce poste à compter du 4 octobre 2026, conformément aux conditions prévues dans la recommandation du directeur général;

D'autoriser le directeur général à mettre en place un programme de formation, d'intégration et d'accompagnement adapté aux fonctions et aux responsabilités du poste;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom du Village d'Abercorn, le contrat de travail à intervenir ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 181-09-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemare,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 10 septembre 2026 au montant de 140 815.97 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 31 juillet 2026.

5.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025

Le maire fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025.

RÉSOLUTION 182-09-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025 soit publié dans l'infolettre et sur le site Internet du Village d'Abercorn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Rapport du conseiller en urbanisme

Les rapports du conseiller en urbanisme sont déposés pour les dates suivantes :

Liste des permis et certificats émis du 1^{er} au 31 août 2026 :

- 15 permis ou certificats
- 6 logements créés
- 0 logements supprimés

Liste des permis actifs au 1^{er} septembre 2026

8.2. Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire – Suivi

Monsieur Robert Nadeau est invité à faire un suivi des travaux de la Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire.

8.3. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Thibault Sud

RÉSOLUTION 183-09-2026

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'Habitations (FIERH);

ATTENDU que la Municipalité s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

ATTENDU que les promoteurs du projet ont soumis récemment un nouveau concept respectant la hauteur maximale de 2 étages et le nombre maximum de 8 logements par bâtiment prévu pour cette zone;

ATTENDU que ce nouveau concept répond à des préoccupations citoyennes, notamment en prévoyant une deuxième entrée sur la route 139 afin de réduire la circulation sur la rue Thibault en plus de prévoir un minimum de 50 % de logements abordables;

ATTENDU que ce projet pourra se réaliser rapidement, considérant qu'il ne requiert aucune modification à la réglementation;

ATTENDU que, préalablement à tout engagement financier de la Municipalité relativement à la réalisation du projet, une entente satisfaisante devra être conclue avec le promoteur afin de préciser notamment le partage des coûts, les responsabilités respectives des parties, les garanties financières requises, les dépassements de coûts ainsi que les conditions de réalisation du projet;

ATTENDU que le dépôt de la présente demande d'aide financière ne constitue pas une approbation du projet immobilier présenté, et que ce dernier devra passer les étapes normales du processus d'approbation du CCU et suivre la réglementation reliée au PIIA;

ATTENDU que la municipalité ne dispose pas actuellement d'une offre résidentielle diversifiée répondant notamment aux besoins des familles, des aînés et des personnes souhaitant demeurer ou s'établir à Abercorn;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU QUE:

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité est autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

La Municipalité assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;

La Municipalité paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

Le directeur général et greffier-trésorier soit autoriser à préparer et à déposer toute demande afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Thibault Nord

Monsieur le conseiller Liam Villemaire déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 184-09-2026

ATTENDU que Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'Habitations (FIERH);

ATTENDU que la Municipalité s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

ATTENDU qu'un concept de projet de développement a été présenté au Centre culturel d'Abercorn le 9 septembre 2024;

ATTENDU que les promoteurs du projet ont soumis récemment un nouveau concept innovateur basé sur un sentier dédié aux marcheurs, sans croisement de voies de circulation;

ATTENDU que ce concept prévoit la construction de 13 nouveaux immeubles;

ATTENDU que ce nouveau concept répond à des préoccupations citoyennes, notamment en prévoyant une entrée sur la route 139 pour la majorité des nouveaux logements;

ATTENDU que la réalisation de ce projet est prévue uniquement dans deux ans, après la réalisation du projet Thibault Sud et afin de permettre la poursuite des travaux de planification municipale, incluant la définition d'une vision commune, la refonte du plan d'urbanisme et les démarches de consultation citoyenne qui y seront associées;

ATTENDU que le dépôt de la présente demande d'aide financière ne constitue ni une approbation du projet immobilier présenté, ni un engagement de la Municipalité à modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'en permettre la réalisation;

ATTENDU que toute modification réglementaire éventuellement requise devra être étudiée selon les processus municipaux applicables et à la lumière de la vision d'aménagement qui sera retenue par le conseil à la suite de ses travaux de planification et de consultation;

ATTENDU que, préalablement à tout engagement financier de la Municipalité relativement à la réalisation du projet, une entente satisfaisante devra être conclue avec le promoteur afin de préciser notamment le partage des coûts, les responsabilités respectives des parties, les garanties financières requises, les dépassements de coûts ainsi que les conditions de réalisation du projet;

ATTENDU que la municipalité souhaite obtenir une confirmation rapide de l'admissibilité de ce projet afin de préserver la possibilité de bénéficier d'une aide financière susceptible de soutenir, à terme, une offre résidentielle diversifiée (incluant un minimum de 20 % de logements abordables) répondant notamment aux besoins des familles, des aînés et des personnes souhaitant demeurer ou s'établir à Abercorn;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU QUE:

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité est autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

La Municipalité assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;

La Municipalité paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

Le directeur général et greffier-trésorier soit autoriser à préparer et à déposer toute demande afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1. Demande de prix 2025-26 – Ponceau chemin Pinacle – Décompte progressif 03 et acceptation définitive

RÉSOLUTION 185-09-2026

ATTENDU la recommandation de paiement du 16 juillet 2026 de M. David St-Pierre, ingénieur, pour le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin Pinacle;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 03 (FINAL), d'accepter les travaux et de payer à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. un montant de 17 993,66 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Pinacle sous réserve d'une correction des travaux d'ensemencement;

De financer cette dépense conformément à la résolution numéro 151-09-2025;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Appel d'offres public 2026-02 – Reconstruction de la rue Kindalane – Décompte progressif 02

RÉSOLUTION 186-09-2026

ATTENDU la recommandation de paiement du 19 août 2026 de M. Kevin Hickey, ingénieur, pour le projet de reconstruction de la rue Kindalane;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 02 et de payer à l'entreprise Excavation St-Pierre Tremblay un montant de 22 755,17 \$, taxes incluses, pour les travaux ci-haut mentionnés.

De financer cette dépense conformément à la résolution numéro 091-05-2026;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Demande de prix 2025-09 – Ponceau chemin des Sources – Décompte progressif 02 et acceptation définitive

RÉSOLUTION 187-09-2026

ATTENDU la recommandation de paiement du 27 août 2026 de M. Patrick Lelievre, ingénieur, pour le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin des Sources;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 02, d'accepter les travaux et de payer à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc. un montant de 1 468,19 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin des Sources;

De financer cette dépense conformément à la résolution numéro 116-07-2025;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation – Demande d'aide financière – Rechargement granulaire et amélioration du drainage du chemin Claybank

RÉSOLUTION 188-09-2026

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que le Village d'Abercorn choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. David St-Pierre, ingénieur, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemare,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que le conseil du Village d'Abercorn autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1. Demande de prix 2026-16 – Surface asphaltée multifonctions - Décompte progressif 01

RÉSOLUTION 189-09-2026

ATTENDU la recommandation de paiement du 28 août 2026 de M. Kevin Hickey, ingénieur, pour le projet de surface asphaltée multifonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 01 et de payer à l'entreprise J.A. Beaudoin Construction ltée un montant de 79 684,06 \$ taxes incluses pour les travaux ci-haut mentionnés.

De financer cette dépense conformément à la résolution numéro 091-05-2026;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Coupe de l'Avenir 2027 - Centre national de cyclisme de Bromont – Accord de principe

RÉSOLUTION 190-09-2026

ATTENDU que le Centre national de cyclisme de Bromont prévoit organiser, du 30 juin au 4 juillet 2027, la troisième édition de la Coupe de l'Avenir, une course cycliste par étapes;

ATTENDU que le Centre national de cyclisme de Bromont souhaite que la première étape de l'événement se déroule sur le territoire de plusieurs municipalités de la région, dont celui du Village d'Abercorn;

ATTENDU que la planification de l'événement est encore à une étape préliminaire et que les modalités précises concernant notamment le parcours, la circulation, la sécurité, les ressources requises et les responsabilités des différentes parties demeurent à déterminer;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal donne son accord de principe et autorise la tenue d'une étape de la Coupe de l'Avenir 2027 sur le territoire du Village d'Abercorn le 2 juillet 2027;

Que le Conseil autorise la direction générale à poursuivre, si requis, les discussions avec le Centre national de cyclisme de Bromont afin de préciser le parcours proposé, les modalités d'organisation, les mesures de sécurité, les besoins logistiques ainsi que les responsabilités respectives des parties et à autoriser la tenue de l'activité sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. Table de développement des communautés de Sutton et Abercorn - Nomination d'un représentant

RÉSOLUTION 191-09-2026

ATTENDU que la Table de développement des communautés de Sutton et Abercorn constitue un lieu d'échange visant à contribuer collectivement au bien-être de la communauté en favorisant la concertation et la mise en place d'actions collectives répondant aux enjeux sociaux du territoire;

ATTENDU que le Village d'Abercorn souhaite assurer une représentation municipale au sein de cette Table;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal nomme le conseiller Liam Villemaire à titre de représentant du Village d'Abercorn à la Table de développement des communautés de Sutton/Abercorn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. Grand BBQ d'Abercorn

Le maire souligne le succès du Grand BBQ d'Abercorn, tenu le 12 septembre dernier, et remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette activité et contribué à sa réussite.

10.5. Demande d'aide financière - Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme - Autorisation

RÉSOLUTION 192-09-2026

ATTENDU l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027, qui vise notamment à soutenir le développement et le renouvellement de l'offre touristique régionale;

ATTENDU que la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 pour le projet du circuit touristique et patrimonial dans le cadre du 100^e anniversaire d'Abercorn;

De mandater le directeur général et greffier-trésorier à titre de signataire de la demande d'aide financière et de l'autoriser à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, la demande d'aide financière;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à fournir et à transmettre tout document, renseignement, engagement ou pièce justificative pertinent au programme ou à la demande d'aide financière, ainsi qu'à effectuer toute démarche nécessaire au traitement de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

Monsieur le conseiller Liam Villemaire remercie M. Alex Burger d'avoir assuré l'animation musicale du Grand BBQ d'Abercorn.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 193-09-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 03.

Me Jean-François Grandmont,
OMA, Directeur général et
greffier-trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.